

## Agir Outaouais

### Pauvreté, violence, prostitution et santé

---

#### **Vous engagez-vous à suivre les recommandations de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées? Qu'allez-vous faire de plus réparer les torts causés?**

*Oui. Pour l'avenir des relations entre le gouvernement et les Autochtones, le Bloc Québécois préconise une approche plus globale qui répond aux aspirations des Peuples Autochtones et favorise le règlement d'ententes de nation à nation.*

*Plusieurs communautés autochtones du Québec réussissent à tirer leur épingle du jeu en matière économique, sociale et culturelle. Cependant, des problèmes socio-économiques graves persistent. Le Bloc Québécois s'engage à travailler dans le sens de l'autonomie administrative des communautés autochtones – particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la justice et de la culture – sur le modèle de la Paix des Braves.*

*Le Bloc Québécois travaillera à ce que les services policiers autochtones soient reconnus comme des services essentiels au sens de la loi et puissent se prévaloir d'un financement garanti à long terme, au même titre que les autres services de police.*

*Le Bloc a été un allié des Premiers Peuples jusque sur le plancher de l'ONU lors de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec la mise en œuvre de cette Déclaration et nous continuerons à travailler à son application pleine et entière, notamment en redéposant le projet de loi de Roméo Saganash, mort au feuillet au Sénat, visant sa mise en œuvre.*

*Nous presserons le gouvernement à aller plus loin en actualisant les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (Erasmus-Dussault) et d'entreprendre la mise en œuvre de ses principales recommandations dès le présent mandat.*

#### **Vous engagez-vous à faciliter l'admissibilité aux prestations d'assurance chômage pour toutes et tous en instaurant une norme hybride d'admissibilité basée sur 350 h ou sur 13 semaines de travail ?**

- *Le Bloc propose un examen complet du régime de l'AE qui n'a pas été fait depuis 15 ans et y demandera notamment une réelle caisse d'assurance-emploi autonome, une meilleure accessibilité, une hausse du taux de prestations du revenu, l'abolition du délai de carence, une plus longue période de prestations et l'abolition du Tribunal de la sécurité sociale.*
- *Parmi les mesures prioritaires que le Bloc Québécois préconise en AE, on retrouve :*
  - o *La création d'une véritable caisse autonome d'AE ne faisant pas partie de la caisse consolidée et qui appartiendrait réellement aux travailleurs et aux employeurs qui contribuent au régime.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Le plan proposé par le Bloc suppose aussi que l'on constitue une caisse d'AE autonome ayant les caractéristiques suivantes :  
- Compte autonome distinct des opérations du gouvernement

- o Une augmentation du taux de prestation de 55 à 60 % qui permettrait d'augmenter les revenus des prestataires.
- o L'accès au régime après 360 heures modulé selon le taux de chômage des régions économiques d'AE, qui permettrait d'améliorer considérablement l'accès à l'AE qui laisse pour compte plus de 6 chômeurs sur 10 (les travailleurs autonomes, les travailleurs à temps partiels (majorité des femmes), les jeunes, les travailleurs saisonniers).
- o L'abolition du délai de carence qui est maintenant de 1 semaine.
- o L'assouplissement des règles relatives aux cessations d'emploi - entre 4 et 10 semaines selon les circonstances.
- o Droit de 2 semaines de vacances.
- o Gain de 150\$.
- o Système d'appel indépendant, simplifié et accessible.

### **Comptez-vous augmenter l'allocation d'aide sociale ?**

*L'allocation d'aide sociale est de compétence québécoise. Cependant, le TCPS est un transfert fédéral en bloc aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Bloc demande l'augmentation du TCPS à son niveau de 1994-1995. En 2018-2019, le TCPS, qui augmente de 3 % par année, s'établit à 14,2 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Tout comme Québec, le Bloc Québécois propose que ce rattrapage graduel s'effectue d'ici 2026-2027. — Ce rattrapage graduel impliquerait une majoration additionnelle de l'enveloppe du TCPS de 305 millions de dollars en 2019-2020, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2026-2027.*

### **Allez-vous augmenter la construction de logements sociaux afin de réduire les listes d'attente ? Si oui, à quelle proportion ?**

*La Stratégie nationale sur le logement, lancée en novembre 2017, témoigne d'une bonne compréhension des enjeux et des impacts du logement hors Québec mais :*

- o *Ne tient pas compte de la façon de faire du Québec et de son programme Accès Logis<sup>2</sup> ;*
- o *Plutôt que de miser sur ce qui fonctionne et promouvoir ce qui marche, le fédéral veut imposer sa vision même si ses programmes ne répondent pas aux besoins ou aux réalités du Québec;*

- 
- Capitalisation des excédents
  - Gestion paritaire du régime par les cotisants (employeurs et ouvriers) au sein de la Commission d'AE
  - Établissement des taux de cotisations de façon à atteindre un équilibre entre les débits et crédits

<sup>2</sup> AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. Les coopératives d'habitation, les offices d'habitation et les organismes ou les sociétés acheteuses à but non lucratif peuvent réaliser des projets d'habitation sociale et communautaire avec une contribution de leur milieu. Pour élaborer et mettre en œuvre un projet, ils peuvent compter sur l'expertise d'un groupe de ressources techniques ou d'un autre organisme reconnu par la SHQ.

- o *Et met l'emphase sur le concept de logement abordable au détriment du logement social et communautaire.*

*La Stratégie nationale sur le logement risque de contribuer à la gentrification qui sévit dans certains quartiers centraux. Plutôt que de réparer les pots cassés en répondant aux besoins les plus urgents, la Stratégie sur le logement s'est éparpillée dans une foule d'initiatives qui, pour la plupart, rateront leur cible, produisant des habitations inabordables pour les ménages ayant de faibles ou de modestes revenus;*

*C'est pourquoi le Bloc Québécois*

- o *travaillera au maintien des subventions actuelles destinées aux conventions, tout en bonifiant le budget alloué à la construction, la rénovation et la transformation de logement social et abordable;*
- o *exigera un réinvestissement progressif jusqu'à l'atteinte de 1% des revenus annuels du fédéral, soit 3 MM\$.*

*Les logements sociaux sont d'abord et avant tout des logements qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité, et dont le but premier est de bien loger les personnes, à un coût qu'elles peuvent payer. Il faut investir dans les logements sociaux et abordables, faire le contraire est tout simplement indécent.*

*Le Québec a déjà son propre programme. Québec demande que les sommes du fédéral y soient transférées sans reddition de comptes et sans la garantie d'une certaine visibilité pour Ottawa, comme il en a été question pour l'entente sur la santé de 2004.*

**Dans le cadre judiciaire, la lourdeur des procédés du système judiciaire fait en sorte que les femmes, majoritairement victimes, se découragent, abandonnent ou continuent de vivre toutes formes de violences. Comptez-vous apporter des changements ? Si oui, lesquels ? Que prévoyez-vous faire pour aider les femmes à se sortir de la prostitution et mettre fin à l'exploitation sexuelle des femmes ?**

*Mieux protéger les victimes d'agressions sexuelles et la traite des personnes sont aussi des enjeux sur lesquels le gouvernement fédéral n'a pas fait les efforts nécessaires. Beaucoup de femmes sont victimes d'harcèlement et d'agressions sur leur lieu de travail et le processus judiciaire peut être long, douloureux et sans garantie de victoire pour les victimes, comme l'a démontré le mouvement « Moi aussi ». Le projet de loi C-337 – qui visait entre-autre à mieux former les juges pour les cas d'agressions sexuelles – est mort au feuilleton parce que les sénateurs conservateurs ont fait de la petite politique au Sénat. Même Mme Ambrose, qui est l'ancienne cheffe du parti conservateur, a été offusquée par cette manœuvre hautement déplorable. Le projet de loi C-452, Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes), de Maria Mourani a obtenu en juin l'aval du premier ministre. Il faudra attendre les répercussions de sa mise en œuvre.*

**Le temps d'attendre pour avoir accès aux services dans le milieu de la santé, particulièrement en santé mentale, est long. Il est souvent d'un an ou plus. Avez-vous un programme prévu pour la santé mentale qui permette de réduire cette liste d'attente ?**

*L'histoire nous a appris que ce sont les transferts au Québec et aux provinces qui subissent les pires coups provoqués par les coupes budgétaires du fédéral. Nous n'avons qu'à penser aux coupes dans l'indexation du transfert en santé de 6 % à 3 % initiées par Stephen Harper et avalisées par Trudeau. La situation actuelle est désastreuse. Le fédéral coupe dans les transferts et impose des nouveaux transferts avec des redditions de compte.*

*En 2016-2017, le Transfert canadien en santé se situait à 22,6 %. Or, depuis 2017-2018, le TCS est limité à la hausse du PIB nominal canadien (sous réserve d'un plancher de 3 %). Or, le transfert était de 6% auparavant. Cette coupe du fédéral dans l'indexation du TCS (6 à 3%) amène un manque à gagner de 13,7 milliards sur 10 ans sur le dos du système de santé du Québec et des patients dans nos hôpitaux. Le Bloc Québécois travaille au rehaussement de 6% du Transfert canadien en matière de santé (TCS) qui doit correspondre à 25 % des dépenses des provinces en santé. Ainsi, le Québec pourra alors planifier adéquatement son système de santé incluant la santé mentale.*

## **Emploi et entrepreneuriat**

---

**Quelles mesures allez-vous prendre pour assurer une équité et une parité pour les femmes au niveau de l'emploi au Canada ? Que comptez-vous faire pour encourager l'entrepreneuriat féminin ? Est-ce que vos plates-formes électorales prévoient des actions pour inciter les entreprises à mettre en place des mesures de conciliation travail-famille-étude-vie personnelle ? Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre afin d'améliorer la situation socioéconomique des femmes immigrantes et les amener à contribuer plus activement au développement du Canada?**

*Même s'il y a eu des avancées ces dernières années, nous sommes toujours loin de l'égalité homme-femme au Canada. Une étude publiée en 2016 par le gouvernement du Québec démontre que le salaire médian des hommes avec un diplôme postsecondaire est 30% plus élevé que celui des femmes avec un diplôme postsecondaire. Il y a eu du progrès en 20 ans depuis l'adoption de la loi sur l'équité salariale par Québec, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Pour le Bloc Québécois, le gouvernement fédéral doit favoriser la conciliation travail-famille, viser l'équité salariale et assurer à toutes les femmes un environnement de travail sans discrimination. Il faut aussi veiller à protéger les acquis et à ne faire aucune concession à cet effet.*

*Le Canada doit s'inspirer du Québec et le rejoindre dans ses efforts pour atteindre une réelle égalité homme-femme. À titre d'exemple, l'actuelle politique fédérale en matière d'assurance-emploi est discriminatoire pour les femmes. Une femme qui perd son emploi pendant un congé de maternité pourra ensuite se faire refuser l'accès aux prestations d'assurance-emploi si elle n'a pas cumulé le nombre d'heures requises durant les 52 semaines précédentes. L'accessibilité en général des femmes au régime de l'assurance-emploi est problématique : un peu plus de 30 % d'entre elles n'y ont pas droit lorsqu'elles perdent leur emploi car elles sont des travailleuses saisonnières, à temps partiels, autonomes, etc. Le régime doit être revu en profondeur.*

*Le gouvernement a aussi le devoir d'en faire plus pour permettre aux femmes d'accéder aux plus hautes fonctions de l'appareil gouvernemental. Le gouvernement peut facilement nommer davantage de femmes à la tête des sociétés de la couronne. Il peut aussi demander que les femmes soient mieux représentées au sein des conseils d'administration.*

*Le Bloc Québécois travaillera à établir un seuil minimal de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises fédérales.*

*Le Bloc Québécois proposera que les femmes québécoises œuvrant dans des secteurs de juridiction fédérale puissent avoir droit, comme toutes les autres Québécoises, au retrait préventif lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elles ou pour l'enfant qu'elles portent ou allaitent. Ce n'est pas souhaité dans la société québécoise que l'on retrouve 2 types de protection dépendamment qu'une entreprise soit sous juridiction fédérale ou québécoise.*

*Un autre enjeu majeur pour le Bloc Québécois est l'admissibilité à l'assurance-emploi. Nous voulons réformer la loi pour que les femmes en congé de maternité ne soient plus pénalisées lorsqu'elles perdent leur travail. Nous allons également relancer la bataille pour abaisser à 360 heures le seuil d'admissibilité à l'assurance-emploi.*

*Nous allons constamment défendre le consensus québécois par rapport au libre choix en matière d'avortement. Le Bloc Québécois luttera pour mettre fin au financement de tout groupe prônant la fin du libre choix.*

*Nous travaillerons également à établir un remboursement plus élevé aux partis politiques qui atteignent la parité homme-femme afin de favoriser la participation des femmes en politiques.*

*Nous proposons aussi d'améliorer la stratégie actuelle du fédéral en simplifiant les mesures fiscales imposées aux entrepreneures à temps partiel, notamment en simplifiant le rapport d'impôt.*

*Et nous proposons, encore une fois, une réforme électorale pour que l'ensemble de la population soit mieux représenté.*

*Il faut constamment défendre le droit des femmes et les acquis. Il est important de dénoncer tout discours visant à faire reculer les droits des femmes. En mai dernier, Monique Pauzé, Députée du BQ de Repentigny a déposé une motion réitérant « que le corps de la femme n'appartient qu'à elle seule et reconnaisse son libre choix en matière d'avortement. Pour quelque raison que ce soit. »*

*La meilleure façon de préserver les acquis est de continuer d'avancer. Il faut lutter activement contre la discrimination, le harcèlement et les iniquités et c'est ce que le Bloc Québécois s'engage à faire.*